

Lundi 7 juin 2010Journal Ouest France du **lundi 7 juin 2010**Edition : **Cotes d'Armor** – Rubriques : **Départementale**

Congrès CNPK : ces kinés qui éduquent pour moins soigner

200 professionnels venus de toute la France, réunis en congrès à St Brieuc, ont réactualisés leurs connaissances dans le domaine de la prévention

Discipline à part entière la prévention à du mal se banaliser, la faute au manque de moyens. « Pourtant il arrive trop fréquemment qu'une aide soignante ou un ouvrier du BTP soit inapte au poste dès 40 ans à cause de son dos », explique Christian MEIGNAN, responsable régional de Kiné Ouest Prévention, Dans les cabinets plus de la moitié des pathologies sont des récives. Le kiné choisit alors d'éduquer pour moins soigner.



Pourquoi le kinésithérapeute opte un jour pour la prévention ?

Souvent parce qu'il a constaté dans son cabinet la limite des soins. Par exemple, la tendinite récidiviste chez le violoniste, la lombalgie récurrente chez une aide-soignante, souvent dues à un problème de posture ou d'environnement. Aujourd'hui sur 40 000 kinés en France, environ 500 animent des actions de prévention.

C'est une discipline qui a du mal à se développer. Pourquoi ?

Actuellement, la prévention est tendance, mais nos subventions n'augmentent pas. Seules les entreprises dégagent des budgets conséquents. En revanche, l'Education nationale n'a pas de moyens. Pourtant la prévention dans les lycées professionnels est primordiale.

La prévention, ça s'apprend. Qui l'enseigne aujourd'hui ?

Elle est assez peu développée dans les programmes des écoles de kinésithérapeutes. Mais je pense qu'il faut avoir pratiqué en cabinet avant de s'intéresser à la prévention. Il faut avoir vu la souffrance et réalisé qu'elle peut être évitée par une bonne prévention. Au Comité National de Prévention et Kinésithérapie (CNPK) on propose des cycles de formation à la prévention.

Catherine LEMESLE**Pratique.** Kiné Ouest Prévention. Tel. 02 96 58 09 02. www.kineouestpreventon.com**Recueilli par**

Tout droits réservés

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdits.

[Imprimer](#)